Objectifs de la journée d'étude

Pour permettre à tous les professionnels qui souhaitent approfondir leur connaissance sur les questions de la fiscalité de la famille, le Centre de droit de la famille propose une journée d'études le jeudi 28 octobre 2010.

Destinée à tous les praticiens - avocats, magistrats, notaires, travailleurs sociaux notamment confrontés aux relations de couples en crise - la journée de formation et de débats du 28 octobre prochain a pour objectif de faire le point sur les règles applicables aux couples mariés, pacsés ou vivant en union libre.

La matinée de présentation des règles fiscales applicables aux couples pendant la vie commune et en cas de rupture des relations sera suivie de travaux en ateliers (animés par des praticiens) au cours desquels discussions et études de cas permettront de mieux comprendre l'impact du droit fiscal sur les différents modes de conjugalité.

Responsable scientifique:

Hugues FULCHIRON

Professeur à l'Université de Lyon – Jean Moulin Lyon 3 Directeur du Centre de droit de la famille

Contacts:

cdfamille@univ-lyon3.fr Tél.: 04.26.31.85.14





Famille et Fiscalité Acte 1 : les couples

Faculté de droit Amphithéâtre ROUBIER 15 quai Claude Bernard 69007 LYON

> Jeudi 28 octobre 2010 9.00-18.00

En partenariat avec :







Validation dans le cadre de la formation continue (8 heures)

8.30 Accueil des participants

9.00 Allocutions d'ouverture

Par le Doyen de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et les représentants des partenaires professionnels de la journée

9.20 Présentation générale de la journée

Hugues FULCHIRON

Professeur à l'Université de Lyon – Jean Moulin Lyon 3 Directeur du Centre de droit de la famille

9.30 Le droit fiscal tient il le droit de la famille en l'état ?

Jacques CHARLIN

Professeur associé à l'Université de Lyon – Jean Moulin Lyon 3 Notaire honoraire

9.45. Actualité du droit fiscal de la famille

Frédéric DOUET

Membre de la Société française de droit fiscal et douanier Maître de conférences à la faculté de droit de Caen.

10.30 Débat

11.00 Pause

11.15. Optimisation fiscale et choix du modèle de couple

Interventions d'un notaire et d'un avocat

11.40. Prestation compensatoire et optimisation fiscale du divorce ?

Interventions d'un notaire et d'un avocat

12.05 Débat général

12.30 Déjeuner libre

14.00 Travaux en ateliers

Atelier 1 : La fiscalité du divorce

Animé par un magistrat, un avocat et un notaire

Atelier 2 : Fiscalité et couples non-mariés

Animé par un magistrat, un avocat et un notaire

Atelier 3 : La transmission à cause de mort au sein du couple

Animé par un magistrat, un avocat et un notaire

17.00 Synthèse des ateliers

Par l'équipe d'enseignants chercheurs du Centre de droit de la famille de l'Université Jean Moulin Lyon 3

17.30 Rapport de synthèse

Philippe MALAURIE

Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas, Paris 1